

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/55
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémie

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Contrat « Territoire en Actions » (TEA) entre la Région, le Syndicat Mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) et la CCVM : approbation et autorisation du président (ou son représentant) à signer le contrat

Le Président présente le Contrat « Territoire en Actions » (TEA) entre la Région, le Syndicat Mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) et la CCVM.

Le 27 janvier 2022, la Région a acté la mise en place d'une nouvelle politique contractuelle baptisée « Territoires en Action ». Basée sur les orientations du SRADDET, cette contractualisation se décline en trois principes phares :

- La transition énergétique et écologique
- Le renforcement des centralités avec un objectif de sobriété foncière

- La contribution à l'attractivité de la région basée sur des logiques de collaboration et complémentarités

Le périmètre retenu pour ces contrats est celui des territoires de projet. C'est dans ce sens que la CCVM est associée à GBM au sein du SCOT Besançon Cœur Franche-Comté pour ce contrat. La mise en œuvre du contrat « Territoire en Actions » permettra le cofinancement par le Conseil Régional des projets du territoire répondant aux priorités régionales sur la période 2022-2028 (une clause de revoyure est prévue en 2026).

Le TEA du syndicat mixte du SCoT est composé d'un volet territorial, ainsi que d'un volet métropolitain au bénéfice de GBM pour ses projets contribuant à l'attractivité économique et universitaire de la Région. Les projets de la Communauté de Communes du Val Marnaysien figurent dans le volet territorial du contrat à hauteur de 10 % de l'enveloppe soit 425 478 €.

Ce contrat repose sur une stratégie territoriale élaborée à l'échelle du SCoT. Le volet territorial du contrat s'articule autour de 5 axes régionaux déclinés par thématiques prioritaires :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ;
- conforter l'attractivité par le développement de services à la population ;
- favoriser les mobilités durables du quotidien ;
- faciliter l'accès à la santé pour tous ;
- axe proposé par le territoire.

La préparation du contrat a fait l'objet de multiples échanges entre la Région, le SM SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, GBM et la CCVM.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour et 1 abstention) :

- ✓ D'approuver le contrat de territoire « Territoire en Actions » exposé ci-dessus
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 16 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**
70150 MARNAY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté de communes VAL MARNAYSIEN
Utilisateur : MILLOT EMILIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	202355
Objet :	Budget principal 2023 - Décision modificative n°1 - ajustement des RAR
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	070-200041887-20230515-202355-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 070-200041887-20230515-202355-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-56 - DM n°1 - BP - Ajustement des RAR.pdf Nom métier : 99_DE-070-200041887-20230515-202355-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	369.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2023 à 15h27min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2023 à 15h27min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2023 à 15h27min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2023 à 15h27min45s	Reçu par le MI le 2023-05-16

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/56
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Budget Principal 2023 - Décision Modificative n°1

Le Vice-Président en charge des finances explique que suite à observation des services de la préfecture des ajustements sur le budget principal sont nécessaires.

En effet, suite à non concordance de Restes à réaliser (RAR) en recettes (2 073 758 €) dans le BP 2023 par rapport au CA 2022 (1 940 537 €) en raison d'une erreur de transfert des RAR, il y a lieu de régulariser les RAR conformément au CA 2022 (-133 221 €).

Afin de rééquilibrer la section d'investissement, il y a lieu d'inscrire en recettes d'investissement :

Compte	En €
1323-211 (391)	+ 122 000
1341-211(391)	+ 11 221
TOTAL	+ 133 221

Synthèse du budget prévisionnel principal 2023 est de :

	Prévisionnel 2023 en €	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 804 523,22	9 045 823,49
Investissement	3 929 346,55	3 929 346,55

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour, 1 abstention) des membres votants :

- De voter pour l'exercice 2023, dans le cadre du budget principal, les régularisations énoncées ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

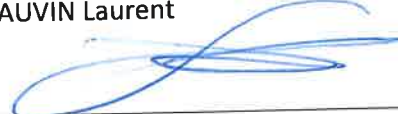
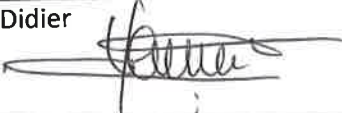
Pour extrait conforme,

Le 16 mai 2023,

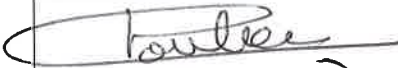
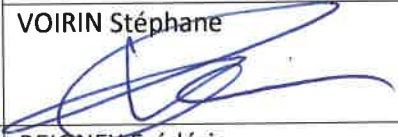
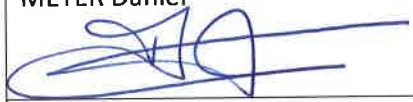
Le Président,
MALESIEUX Thierry

Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY

Communauté de Communes du Val Marnaysien
Conseil Communautaire en date du 15 mai 2023
A la salle des fêtes de SAUVAGNEY à 20h30

COMMUNE	DELEGUES SIGNATURE	SUPPLEANT
AVRIGNEY-VIREY	CREUX Gérard 	BELLENEY Sylvie
BARD LES PESMES	HENRIET Christophe 	HENRIET Lucie
BAY	GAILLARD Michel 	GIRARD Marie-Jeanne
BEAUMOTTE LES PIN	SAUVIN Laurent 	SENEILLON Lucienne
BERTHELANGE	DUPONT Marc Excuse	CAGNION Stéphane Excuse
BONBOILLON	MULIN Aline 	
BRESILLEY	JACQUOT Didier Excuse 	VUILLET Christine
BRUSSEY	RENAUDOT Claude 	BELUCHE Robert
BURGILLE	DECOSTERD Thierry Excuse pour motif à N. DUCRET 	
	CUSSEY Michel 	
CHAMBORNAY LES PIN	PERRET Gilles 	BOISSON Gaëlle
CHANCEY	GAUTHIER André 	FOUSSERET-DENIZOT Patrick
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel 	STRAUB Marie-Thérèse

CHENEVREY ET MOROGNE	JOSELIN Bernard <i>Joelin</i>	BALLOT Noël
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	BIGOT Fabrice <i>[Signature]</i>	LOCATELLI Jean
CORCELLES-FERRIERES	SIMON Florian <i>[Signature]</i>	GRIVET Manuel
CORCONDRAV	POURET Daniel <i>Excuse</i>	REGNIER Marcel
COURCHAPON	HUMBERT Patrick <i>[Signature]</i>	ARNOUD Corinne
COURCUIRE	VEFOND Mireille <i>[Signature]</i>	AVENIA Antonio
CUGNEY	BRAICHOTTE Jean-Pierre <i>[Signature]</i>	BURGY Marie-Odile
CULT	LETONDAL Marc <i>[Signature]</i>	
EMAGNY	DARDELIN Martial <i>Excuse</i>	
	COTTIN Antoine <i>Excuse</i>	
ETRABONNE	PHARISAT Alexandra <i>[Signature]</i>	AMiet Sébastien
FERRIERES-LES-BOIS	TOURNIER Christian <i>[Signature]</i>	MENETRIER Michel
FRANEY	DOBRO Christophe <i>[Signature]</i>	CORREIA Evelyne
GEZIER ET FONTENELAY	MIGNEROT Vincent <i>[Signature]</i>	PETIT Alexandre
HUGIER	LACOUR Marie-Claire <i>Fav</i>	CHEVANNE David

MONCLEY	MEUTELET Patrick 	ANDRE Simone
MONTAGNEY	BEURAUD Yann 	
	NOIRMAIN Jocelyn Excuse	
MOTÉY-BESUCHE	PETIGNY Maxime	DENIZOT Patrick 
PIN	COMBEAU Patrick 	
	VOIRIN Stéphane 	
PLACEY	REIGNEY Frédéric Excuse	GENDREAU Dominique 
RECOLOGNE	MEYER Daniel 	
	BRUCKERT Jean-Pierre Excuse	
RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia 	BOHIN Laurent
SAUVAGNEY	DUCRET Pascal 	DUCRET Dominique
SORNAY	MARCHAL François 	ALLIOT Benoit
TROMAREY	CUINET Catherine 	MANGARD Patrick
VILLERS-BUZON	DOUBEY Boris Excuse	BIZE Chantal
VREGILLE	ABISSE Jean-François 	MEILLER Patrick

JALLERANGE	PINASSAUD Gilles	PINARD Laurent
LANTENNE-VERTIERE	MALESIEUX Thierry	
	MAILLET-GUY Geneviève	
LAVERNAY	PELOT Alain	
	STIRNEMANN Claude	
LE MOUTHEROT	THEUREL Alain Excuse	JULIEN Valérie
MALANS	GAUGRY Michel Excuse	BENEZET Annick
MARNAY	BALLOT Vincent pouvoir à M ^{re} BERLOT	
	BERCOT Françoise	
	ZANGIACOMI Pierre	
	GROSJEAN Sandrine	
	RONDOT Jeremy	
	MERCIER Mélanie Excuse	
MERCEY-LE-GRAND	AUBRY Didier Excuse pouvoir à M ^{re} ANTOINE	
	ANTOINE Christel	



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté de communes VAL MARNAYSIEN
Utilisateur : MILLOT EMILIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	202356
Objet :	Budget annexe Maison de Santé Pluriprofessionnelle 2023 - Décision modificative n°1 - Annulation dépenses
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	070-200041887-20230515-202356-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 070-200041887-20230515-202356-DE-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-57 - DM n°1 - Budg annexe MSP - Annulation dépenses imprévues.pdf Nom métier : 99_DE-070-200041887-20230515-202356-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	378.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2023 à 15h28min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2023 à 15h28min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2023 à 15h28min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2023 à 15h29min09s	Reçu par le MI le 2023-05-16

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/57
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Budget annexe Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) 2023 - Décision Modificative n°1

Le Vice-Président en charge des finances explique que suite à observation des services de la préfecture, comme il n'y a pas de ressources propres dans le cadre du budget annexe MSP, il ne peut y avoir de dépenses imprévues en investissement ce qui nécessite une régularisation des écritures.

Il propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-020-5 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €			

R-1641-5 : Emprunts en euros			10 000,00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			10 000,00 €	
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €		10 000,00€	

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour, 1 abstention) des membres votants :

- De voter pour l'exercice 2023, dans le cadre du budget annexe MSP, les régularisations énoncées ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

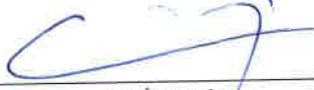
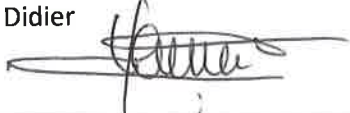
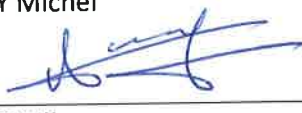
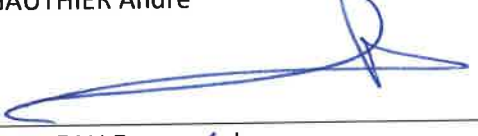
Pour extrait conforme,

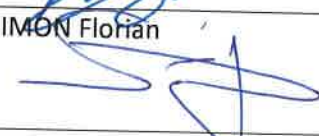
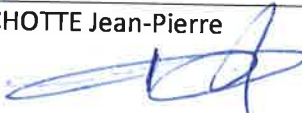
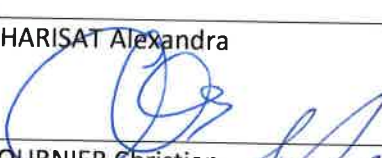
Le 16 mai 2023

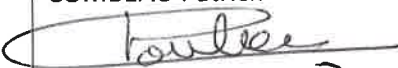
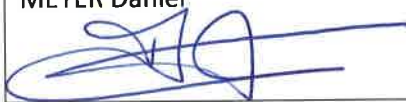
Le Président,
MALESIEUX Thierry

Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY

Communauté de Communes du Val Marnaysien
Conseil Communautaire en date du 15 mai 2023
A la salle des fêtes de SAUVAGNEY à 20h30

COMMUNE	DELEGUES SIGNATURE	SUPPLEANT
AVRIGNEY-VIREY	CREUX Gérard 	BELLENEY Sylvie
BARD LES PESMES	HENRIET Christophe 	HENRIET Lucie
BAY	GAILLARD Michel 	GIRARD Marie-Jeanne
BEAUMOTTE LES PIN	SAUVIN Laurent 	SENEILLON Lucienne
BERTHELANGE	DUPONT Marc Excuse	CAGNION Stéphane Excuse
BONBOILLON	MULIN Aline 	
BRESILLEY	JACQUOT Didier Excuse 	VUILLET Christine
BRUSSEY	RENAUDOT Claude 	BELUCHE Robert
BURGILLE	DECOSTERD Thierry Excuse pour motif à N. DURET 	
	CUSSEY Michel 	
CHAMBORNAY LES PIN	PERRET Gilles 	BOISSON Gaëlle
CHANCEY	GAUTHIER André 	FOUSSERET-DENIZOT Patrick
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel 	STRAUB Marie-Thérèse

CHENEVREY ET MOROGNE	JOSSELIN Bernard 	BALLOT Noël
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	BIGOT Fabrice 	LOCATELLI Jean
CORCELLES-FERRIERES	SIMON Florian 	GRIVET Manuel
CORCONDRAV	POURET Daniel Excuse	REGNIER Marcel
COURCHAPON	HUMBERT Patrick 	ARNOUD Corinne
COURCUIRE	VEFOND Mireille 	AVENIA Antonio
CUGNEY	BRAICHOTTE Jean-Pierre 	BURGY Marie-Odile
CULT	LETONDAL Marc 	
EMAGNY	DARDELIN Martial Excuse	
	COTTIN Antoine Excuse	
ETRABONNE	PHARISAT Alexandra 	AMIET Sébastien
FERRIERES-LES-BOIS	TOURNIER Christian 	MENETRIER Michel
FRANEY	DOBRO Christophe 	CORREIA Evelyne
GEZIER ET FONTENELAY	MIGNEROT Vincent 	PETIT Alexandre
HUGIER	LACOUR Marie-Claire 	CHEVANNE David

MONCLEY	MEUTELET Patrick 	ANDRE Simone
MONTAGNEY	BEURAUD Yann 	
	NOIRMAIN Jocelyn <i>Excuse</i>	
MOTÉY-BESUCHE	PETIGNY Maxime	DENIZOT Patrick 
PIN	COMBEAU Patrick 	
	VOIRIN Stéphane 	
PLACEY	REIGNEY Frédéric <i>Excuse</i>	GENDREAU Dominique 
RECOLOGNE	MEYER Daniel 	
	BRUCKERT Jean-Pierre <i>Excuse</i>	
RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia 	BOHIN Laurent
SAUVAGNEY	DUCRET Pascal 	DUCRET Dominique
SORNAY	MARCHAL François 	ALLIOT Benoit
TROMAREY	CUINET Catherine 	MANGARD Patrick
VILLERS-BUZON	DOUBEY Boris <i>Excuse</i>	BIZE Chantal
VREGILLE	ABISSE Jean-François 	MEILLER Patrick

JALLERANGE	PINASSAUD Gilles	PINARD Laurent
LANTENNE-VERTIERE	MALESIEUX Thierry	
	MAILLET-GUY Geneviève	
LAVERNAY	PELOT Alain	
	STIRNEMANN Claude	
LE MOUTHEROT	THEUREL Alain Excuse	JULIEN Valérie
MALANS	GAUGRY Michel Excuse	BENEZET Annick
MARNAY	BALLOT Vincent Pouvoir à M ^{re} BERLOT	
	BERCOT Françoise	
	ZANGIACOMI Pierre	
	GROSJEAN Sandrine	
	RONDOT Jeremy	
	MERCIER Mélanie Excuse	
MERCEY-LE-GRAND	AUBRY Didier Excuse pouvoir à M ^{re} ANTOINE	
	ANTOINE Christel	

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/58
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc,

GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Tarifs extrascolaires des accueils de loisirs de la CCVM à compter du 4 septembre 2023

Le vice-président en charge du scolaire, périscolaire et des ados présente les tableaux des tarifs.

Les tableaux récapitulant les tarifs extrascolaires existants et proposés par la commission scolaire-périscolaire à compter de l'année scolaire 2023-2024 sont diffusés en séance.

Ci-dessous tableaux des tarifs extrascolaires à compter du 4 septembre 2023 :

Extra : ETE maternelle/élémentaire				
Q.F CAF	Nombre de jours	Tarif normal/jour	Inscription tardive +15%/ jour	annulation tardive retenu 30%/jour
0 à 775	de 0 à 5 jours	17,40 €	20,01 €	5,22 €
	de 6 à 10 jours	15,40 €	17,71 €	4,62 €
	de 11 à 15 jours	13,45 €	15,47 €	4,04 €
	de 16 à 20 jours	12,45 €	14,32 €	3,74 €
	de 21 à 25 jours	11,55 €	13,28 €	3,47 €
	au delà de 25 jours	10,55 €	12,13 €	3,17 €
776 à 1150	de 0 à 5 jours	17,65 €	20,30 €	5,30 €
	de 6 à 10 jours	15,65 €	18,00 €	4,70 €
	de 11 à 15 jours	13,70 €	15,76 €	4,11 €
	de 16 à 20 jours	12,70 €	14,61 €	3,81 €
	de 21 à 25 jours	11,80 €	13,57 €	3,54 €
	au delà de 25 jours	10,80 €	12,42 €	3,24 €
1151 à 1500	de 0 à 5 jours	18,90 €	21,74 €	5,67 €
	de 6 à 10 jours	16,90 €	19,44 €	5,07 €
	de 11 à 15 jours	14,95 €	17,19 €	4,49 €
	de 16 à 20 jours	13,95 €	16,04 €	4,19 €
	de 21 à 25 jours	13,05 €	15,01 €	3,92 €
	au delà de 25 jours	11,05 €	12,71 €	3,32 €
1501 à 2000	de 0 à 5 jours	20,15 €	23,17 €	6,05 €
	de 6 à 10 jours	18,15 €	20,87 €	5,45 €
	de 11 à 15 jours	16,20 €	18,63 €	4,86 €
	de 16 à 20 jours	15,20 €	17,48 €	4,56 €
	de 21 à 25 jours	14,30 €	16,45 €	4,29 €
	au delà de 25 jours	13,30 €	15,30 €	3,99 €
2001 et +	de 0 à 5 jours	20,40 €	23,46 €	6,12 €
	de 6 à 10 jours	18,40 €	21,16 €	5,52 €
	de 11 à 15 jours	16,45 €	18,92 €	4,94 €
	de 16 à 20 jours	15,45 €	17,77 €	4,64 €
	de 21 à 25 jours	14,55 €	16,73 €	4,37 €
	au delà de 25 jours	13,55 €	15,58 €	4,07 €

	Q.F CAF	Tarif à partir du 01/09/2023
Poterie enfant atelier au semestre Mercredi 14h-15h30	0 à 775	4.45 €
	776 à 1150	4.50 €
	1151 à 1500	4.60 €
	1501 à 2000	4.80 €
	2001 et +	5.00 €

		Tarif à partir du 01/09/2023
Poterie adulte atelier au semestre Mercredi 19h-20h30	0 à 775	8.95 €
	776 à 1150	9.15 €
	1151 à 1500	9.55 €
	1501 à 2000	10.15 €
	2001 et +	10.75 €

Atelier Maternelle Sport+ / Brico Jeux / Atelier Créa 16h30-17h30	0 à 775	2.20 €
	776 à 1150	2.30 €
	1151 à 1500	2.40 €
	1501 à 2000	2.50 €
	2001 et +	2.60 €

Atelier Élémentaire Sport+ / Brico Jeux / Ateleir Créa 17h30-18h30	0 à 775	2.20 €
	776 à 1150	2.30 €
	1151 à 1500	2.40 €
	1501 à 2000	2.50 €
	2001 et +	2.60 €

Atelier Adulte 18h30-20h30	0 à 775	3.00 €
	776 à 1150	3.50 €
	1151 à 1500	4.00 €
	1501 à 2000	4.50 €
	2001 et +	5.00 €

Sortie Adulte Demi-Journée Matin 8h30-12h	0 à 775	10.00 €
	776 à 1150	10.50 €
	1151 à 1500	11.50 €
	1501 à 2000	13.00 €
	2001 et +	14.50 €

Sortie Adulte Journée 8h30-17h30	0 à 775	20.00 €
	776 à 1150	21.00 €
	1151 à 1500	23.00 €
	1501 à 2000	26.00 €
	2001 et +	29.00 €

Sortie Adulte Demi-Journée Après-Midi 12h-17h30	0 à 775	10.00 €
	776 à 1150	10.50 €
	1151 à 1500	11.50 €
	1501 à 2000	13.00 €
	2001 et +	14.50 €

Badminton ados atelier à l'année lundi 18h45-20h15	0 à 775	0.85 €
	776 à 1150	0.90 €
	1151 à 1500	0.95 €
	1501 à 2000	1.00 €
	2001 et +	1.05 €

Badminton adulte atelier à l'année lundi 18h45-20h15	0 à 775	2.70 €
	776 à 1150	2.80 €
	1151 à 1500	2.90 €
	1501 à 2000	3.00 €
	2001 et +	3.10 €

Repas mercredi Ados	0 à 775	5.45 €
	776 à 1150	5.85 €
	1151 à 1500	6.20 €
	1501 à 2000	6.55 €
	2001 et +	6.65 €

Club Ados Mercredi	0 à 775	3.50 €
	776 à 1150	3.70 €
	1151 à 1500	3.90 €
	1501 à 2000	4.10 €
	2001 et +	4.30 €

	Coefficient	Tarif normal			Inscription Hors Délai +15%			Annulation Hors Délai retenu 30%		
		1 séance	2 séances	3 séances	1 séance	2 séances	3 séances	1 séance	2 séances	3 séances
Samedi Ski	0 à 775	35.00 €	60.00 €	75.00 €	40.25 €	69.00 €	86.25 €	10.50 €	18.00 €	22.50 €
	776 à 1150	37.00 €	63.00 €	79.00 €	42.55 €	72.45 €	90.85 €	11.10 €	18.90 €	23.70 €
	1151 à 1500	38.00 €	64.50 €	81.00 €	43.70 €	74.18 €	93.15 €	11.40 €	19.35 €	24.30 €
	1501 à 2000	39.00 €	65.00 €	83.00 €	44.85 €	74.75 €	95.45 €	11.70 €	19.50 €	24.90 €
	2001 et +	40.00 €	65.50 €	85.00 €	46.00 €	75.33 €	97.75 €	12.00 €	19.65 €	25.50 €

	Coefficient	Tarif normal	Inscription hors délai +15%	annulation hors délai retenu 30%		Coefficient	Tarif normal	Inscription hors délai +15%	annulation hors délai retenu 30%
Accueil Matin (7h20-8h30)	0 à 775	1.85 €	2.13 €	0.56 €	Nuité 17h30-12h	0 à 775	16.50 €	18.98 €	4.95 €
	776 à 1150	2.00 €	2.30 €	0.60 €		776 à 1150	17.25 €	19.84 €	5.18 €
	1151 à 1500	2.10 €	2.42 €	0.63 €		1151 à 1500	18.25 €	20.99 €	5.48 €
	1501 à 2000	2.25 €	2.59 €	0.68 €		1501 à 2000	19.50 €	22.43 €	5.85 €
	2001 et +	2.30 €	2.65 €	0.69 €		2001 et +	20.75 €	23.86 €	6.23 €
Accueil Soir (17h30-18h30)	0 à 775	1.85 €	2.13 €	0.56 €	Grande Nuité 17h30-17h30	0 à 775	26.65 €	30.65 €	8.00 €
	776 à 1150	2.00 €	2.30 €	0.60 €		776 à 1150	27.90 €	32.09 €	8.37 €
	1151 à 1500	2.10 €	2.42 €	0.63 €		1151 à 1500	29.95 €	34.44 €	8.99 €
	1501 à 2000	2.25 €	2.59 €	0.68 €		1501 à 2000	32.70 €	37.61 €	9.81 €
	2001 et +	2.30 €	2.65 €	0.69 €		2001 et +	35.55 €	40.88 €	10.67 €
Journée avec repas 8h30-17h30	0 à 775	14.15 €	16.27 €	4.25 €	Stage Sportif Journée PRIMAIRE/ADOS	0 à 775	20.00 €	23.00 €	6.00 €
	776 à 1150	14.65 €	16.85 €	4.40 €		776 à 1150	20.50 €	23.58 €	6.15 €
	1151 à 1500	15.70 €	18.06 €	4.71 €		1151 à 1500	21.50 €	24.73 €	6.45 €
	1501 à 2000	17.20 €	19.78 €	5.16 €		1501 à 2000	23.00 €	26.45 €	6.90 €
	2001 et +	18.70 €	21.51 €	5.61 €		2001 et +	24.50 €	28.18 €	7.35 €
1/2 journée avec repas MATIN: 8h30-14h	0 à 775	10.15 €	11.67 €	3.05 €	camp Multi-sport PRIMAIRE/ADOS	0 à 775	17.00 €	19.55 €	5.10 €
	776 à 1150	10.65 €	12.25 €	3.20 €		776 à 1150	18.00 €	20.70 €	5.40 €
	1151 à 1500	11.70 €	13.46 €	3.51 €		1151 à 1500	20.00 €	23.00 €	6.00 €
	1501 à 2000	13.20 €	15.18 €	3.96 €		1501 à 2000	23.00 €	26.45 €	6.90 €
	2001 et +	14.80 €	17.02 €	4.44 €		2001 et +	26.00 €	29.90 €	7.80 €
1/2 journée sans repas MATIN: 8h30-12h	0 à 775	5.00 €	5.75 €	1.50 €	Camp été - 1 PRIMAIRE/ADOS	0 à 775	25.50 €	29.33 €	7.65 €
	776 à 1150	5.25 €	6.04 €	1.58 €		776 à 1150	26.00 €	29.90 €	7.80 €
	1151 à 1500	5.75 €	6.61 €	1.73 €		1151 à 1500	27.00 €	31.05 €	8.10 €
	1501 à 2000	6.50 €	7.48 €	1.95 €		1501 à 2000	30.00 €	34.50 €	9.00 €
	2001 et +	7.25 €	8.34 €	2.18 €		2001 et +	33.00 €	37.95 €	9.90 €
1/2 journée avec repas APRES MIDI : 12h-17h30	0 à 775	10.15 €	11.67 €	3.05 €	Camp Ski PRIMAIRE/ADOS	0 à 775	36.00 €	41.40 €	10.80 €
	776 à 1150	10.65 €	12.25 €	3.20 €		776 à 1150	37.00 €	42.55 €	11.10 €
	1151 à 1500	11.70 €	13.46 €	3.51 €		1151 à 1500	39.00 €	44.85 €	11.70 €
	1501 à 2000	13.20 €	15.18 €	3.96 €		1501 à 2000	42.00 €	48.30 €	12.60 €
	2001 et +	14.80 €	17.02 €	4.44 €		2001 et +	45.00 €	51.75 €	13.50 €
1/2 journée sans repas APRES MIDI : 14h-17h30	0 à 775	5.00 €	5.75 €	1.50 €	camp été - 2 PRIMAIRE/ADOS	0 à 775	38.00 €	43.70 €	11.40 €
	776 à 1150	5.25 €	6.04 €	1.58 €		776 à 1150	39.00 €	44.85 €	11.70 €
	1151 à 1500	5.75 €	6.61 €	1.73 €		1151 à 1500	41.00 €	47.15 €	12.30 €
	1501 à 2000	6.50 €	7.48 €	1.95 €		1501 à 2000	44.00 €	50.60 €	13.20 €
	2001 et +	7.25 €	8.34 €	2.18 €		2001 et +	47.00 €	54.05 €	14.10 €
Veillée de 17h30 à 20h30	0 à 775	4.50 €	5.18 €	1.35 €	camp étranger PRIMAIRE/ADOS	0 à 775	50.00 €	57.50 €	15.00 €
	776 à 1150	4.75 €	5.46 €	1.43 €		776 à 1150	52.00 €	59.80 €	15.60 €
	1151 à 1500	5.25 €	6.04 €	1.58 €		1151 à 1500	54.00 €	62.10 €	16.20 €
	1501 à 2000	6.00 €	6.90 €	1.80 €		1501 à 2000	56.00 €	64.40 €	16.80 €
	2001 et +	6.75 €	7.76 €	2.03 €		2001 et +	58.00 €	66.70 €	17.40 €

ACTIVITES	Q.F CAF	Tarif normal	Inscription hors délai +15%	annulation hors délai retenu 30%
ACT/0 Tickets journées activité GRATUITE	0 à 775	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	776 à 1150	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	1151 à 1500	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	1501 à 2000	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	2001 et +	0.00 €	0.00 €	0.00 €
ACT/5-7.25 Tickets journées activité	0 à 775	5.00 €	5.75 €	1.50 €
	776 à 1150	5.25 €	6.04 €	1.58 €
	1151 à 1500	5.75 €	6.61 €	1.73 €
	1501 à 2000	6.50 €	7.48 €	1.95 €
	2001 et +	7.25 €	8.34 €	2.18 €
ACT/7-9.25 Tickets journées activité	0 à 775	7.00 €	8.05 €	2.10 €
	776 à 1150	7.25 €	8.34 €	2.18 €
	1151 à 1500	7.75 €	8.91 €	2.33 €
	1501 à 2000	8.50 €	9.78 €	2.55 €
	2001 et +	9.25 €	10.64 €	2.78 €
ACT/10-14.5 Tickets journées activité	0 à 775	10.00 €	11.50 €	3.00 €
	776 à 1150	10.50 €	12.08 €	3.15 €
	1151 à 1500	11.50 €	13.23 €	3.45 €
	1501 à 2000	13.00 €	14.95 €	3.90 €
	2001 et +	14.50 €	16.68 €	4.35 €
ACT/12-16.5 Tickets journées activité	0 à 775	12.00 €	13.80 €	3.60 €
	776 à 1150	12.50 €	14.38 €	3.75 €
	1151 à 1500	13.50 €	15.53 €	4.05 €
	1501 à 2000	15.00 €	17.25 €	4.50 €
	2001 et +	16.50 €	18.98 €	4.95 €
ACT/14-18.5 Tickets journées activité	0 à 775	14.00 €	16.10 €	4.20 €
	776 à 1150	14.50 €	16.68 €	4.35 €
	1151 à 1500	15.50 €	17.83 €	4.65 €
	1501 à 2000	17.00 €	19.55 €	5.10 €
	2001 et +	18.50 €	21.28 €	5.55 €
ACT/15-19.5 Tickets journées activité	0 à 775	15.00 €	17.25 €	4.50 €
	776 à 1150	15.50 €	17.83 €	4.65 €
	1151 à 1500	16.50 €	18.98 €	4.95 €
	1501 à 2000	18.00 €	20.70 €	5.40 €
	2001 et +	19.50 €	22.43 €	5.85 €
ACT/18-22.5 Tickets journées activité	0 à 775	18.00 €	20.70 €	5.40 €
	776 à 1150	18.50 €	21.28 €	5.55 €
	1151 à 1500	19.50 €	22.43 €	5.85 €
	1501 à 2000	21.00 €	24.15 €	6.30 €
	2001 et +	22.50 €	25.88 €	6.75 €

ACTIVITES	Q.F CAF	Tarif normal	Inscription hors délai +15%	annulation hors délai retenu 30%
ACT/20-29 Tickets journées activité	0 à 775	20.00 €	23.00 €	6.00 €
	776 à 1150	21.00 €	24.15 €	6.30 €
	1151 à 1500	23.00 €	26.45 €	6.90 €
	1501 à 2000	26.00 €	29.90 €	7.80 €
	2001 et +	29.00 €	33.35 €	8.70 €
ACT/25-34 Tickets journées activité	0 à 775	25.00 €	28.75 €	7.50 €
	776 à 1150	26.00 €	29.90 €	7.80 €
	1151 à 1500	28.00 €	32.20 €	8.40 €
	1501 à 2000	31.00 €	35.65 €	9.30 €
	2001 et +	34.00 €	39.10 €	10.20 €
ACT/30-39 Tickets journées activité	0 à 775	30.00 €	34.50 €	9.00 €
	776 à 1150	31.00 €	35.65 €	9.30 €
	1151 à 1500	33.00 €	37.95 €	9.90 €
	1501 à 2000	36.00 €	41.40 €	10.80 €
	2001 et +	39.00 €	44.85 €	11.70 €
ACT/35-44 Tickets journées activité	0 à 775	35.00 €	40.25 €	10.50 €
	776 à 1150	36.00 €	41.40 €	10.80 €
	1151 à 1500	38.00 €	43.70 €	11.40 €
	1501 à 2000	41.00 €	47.15 €	12.30 €
	2001 et +	44.00 €	50.60 €	13.20 €
ACT/40-49 Tickets journées activité	0 à 775	40.00 €	46.00 €	12.00 €
	776 à 1150	41.00 €	47.15 €	12.30 €
	1151 à 1500	43.00 €	49.45 €	12.90 €
	1501 à 2000	46.00 €	52.90 €	13.80 €
	2001 et +	49.00 €	56.35 €	14.70 €
ACT/45-54 Tickets journées activité	0 à 775	45.00 €	51.75 €	13.50 €
	776 à 1150	46.00 €	52.90 €	13.80 €
	1151 à 1500	48.00 €	55.20 €	14.40 €
	1501 à 2000	51.00 €	58.65 €	15.30 €
	2001 et +	54.00 €	62.10 €	16.20 €
ACT/50-58 Tickets journées activité	0 à 775	50.00 €	57.50 €	15.00 €
	776 à 1150	52.00 €	59.80 €	15.60 €
	1151 à 1500	54.00 €	62.10 €	16.20 €
	1501 à 2000	56.00 €	64.40 €	16.80 €
	2001 et +	58.00 €	66.70 €	17.40 €
ACT/55-63 Tickets journées activité	0 à 775	55.00 €	63.25 €	16.50 €
	776 à 1150	57.00 €	65.55 €	17.10 €
	1151 à 1500	59.00 €	67.85 €	17.70 €
	1501 à 2000	61.00 €	70.15 €	18.30 €
	2001 et +	63.00 €	72.45 €	18.90 €

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (43 pour et 3 abstentions) :

- De Valider les tarifs extrascolaires tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 16 mai 2023

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/59
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Création de postes saisonniers

Afin d'aider les 2 agents techniques, il est proposé de créer deux postes en accroissement temporaire à temps complet durant les vacances d'été en soutien pour des travaux divers (déménagements-emménagements de classes, peintures, nettoyages de cours...).

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- De créer les postes en accroissement temporaire en soutien au service technique durant l'été du 19 juin au 15 septembre 2023
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 16 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry

Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/60
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Création/suppression de postes suite à avancements de grade

Dans le cadre des avancements de grade annuels des agents pour l'année 2023, en accord avec les critères définis dans les lignes directrices de gestion, il est proposé la création/suppression des postes suivants :

Service	Ancien grade	Nouveau grade	DHS	Date d'avancement
Scolaire	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ASTEM principal 1 ^{ère} classe	33 h	01/06/2023
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ASTEM principal 1 ^{ère} classe	24.25 h	01/06/2023
Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35 h	10/12/2023
Périscolaires	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35 h	10/12/2023

	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35 h	01/06/2023
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35 h	01/06/2023
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35 h	01/06/2023
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	27.5 h	01/06/2023

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants,

- ✓ De Créer/supprimer les postes suite à avancements de grade suivant le tableau présenté ci-dessus,
- ✓ D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document utile afférent.

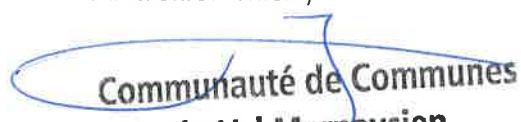
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 16 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry


Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/61
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Recours au service civique

Monsieur le Président expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer

et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la CC de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.5211-1 du CGCT

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour, 1 abstention) des membres votants,

- D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application et tout document utile ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

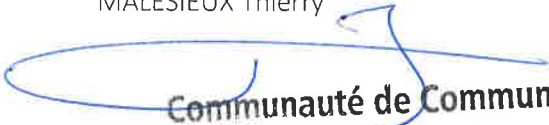
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 16 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/62
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT JérémY

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Convention relative à l'usage du parking et l'entretien des espaces verts du pôle de Lanterne-Vertière

Suite à la fin des travaux et à l'ouverture du pôle scolaire et périscolaire à Lanterne-Vertière, il convient de régulariser certaines conditions de fonctionnement du site entre la commune et la communauté de communes. La convention proposée porte sur deux points.

Le premier point concerne l'usage du parking nord (parking non réservé au personnel du pôle), géré par la commune. Il demeure dédié aux parents en période de fonctionnement du site, soit sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Sur ces temps, les occupations exceptionnelles seront gérées par la commune. Cet usage du parking ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Le second point concerne l'entretien des espaces verts du pôle, c'est-à-dire les cours et les abords. Il est proposé que cet entretien soit réalisé par l'agent communal : tonte, ramassage des feuilles mortes, taille des arbustes, entretien du talus et déneigement. Les heures de travail effectuées par l'agent

communal seront payées par la communauté de communes, estimées aux alentours de 120 heures par an.

La convention est présentée sans limitation de durée, elle sera valable tant que la CCVM assurera la gestion de l'école et de l'accueil de loisirs.

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (38 pour et 8 abstentions) des membres votants :

- De valider la convention entre la Commune de Lantenne-Vertière et la Communauté de Communes du Val Marnaysien,
- D'autoriser le premier Vice-Président à signer tout document utile afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 16 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry



Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/63
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Modification des statuts du SIED 70 : adhésion de communes

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) a procédé à une actualisation de ses statuts en lien avec une nouvelle prise de compétence, lui permettant d'intervenir en tant que maître d'ouvrage, en accord avec les communes ou les EPCI, afin de réaliser des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable sur leurs bâtiments.

Cette démarche implique le transfert de la compétence « production distribution d'électricité d'origine renouvelable » et l'adoption d'un budget annexe à celui de la collectivité de rattachement, la production et la vente d'électricité étant un SPIC (Service Public d'Intérêt Commercial) en 2018.

La liste des communes ayant transféré leur compétence est la suivante : Belfahy, Bougnon, Boulton, Chargey-lès-Gray, Coisevaux, Colombe-lès-Vesoul, Echenoz-la-Méline, Francheville, Lure, Malans, Mandrevillars, Perrouse, Pont-sur-l'Ognon, Preigney, Saint-Loup-sur-Semouse, Vesoul et Villers-le-Sec. Le SIED70 a également pris la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » dans les mêmes conditions. Trois nouvelles communes ont sollicité le transfert de cette compétence : Dampierre-sur-

Salon, Neurey-lès-la-Demie et Champlitte. Les transferts de compétence doivent être validés par les adhérents du SIED 70.

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (42 pour et 4 abstentions) des membres votants,

- De valider la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône avec le transfert de compétence des communes de Dampierre-sur-Salon, Neurey-lès-la-Demie et Champlitte,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférent.

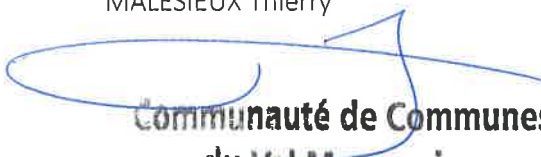
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 16 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2023/54
Département HAUTE-SAONE		Séance du 15 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 16

Date de la convocation : 9 mai 2023

Date de l'affichage : 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de SAUVAGNEY.

Absents excusés :

M. DECOSTERD Thierry pouvoir à M. DUCRET Pascal

M. AUBRY Didier pouvoir à Mme ANTOINE Christel

M. JACQUOT Didier pouvoir à M. HENRIET Christophe

M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Mme MERCIER Mélanie

MM. BRUCKERT Jean-Pierre, COTTIN Antoine, DARDELIN Martial, DOUBEY Boris, DUPONT Marc, GAUGRY Michel, NOIRMAIN Jocelyn et POURET Daniel

Absents :

MM. PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, RONDOT Jérémy

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Bassin mobile : simulation de couts de fonctionnement en vue de l'acquisition et avis

Un 1^{er} diaporama présentant une simulation de coût de fonctionnement en cas d'acquisition d'un bassin mobile a été présenté en bureau du 11 avril 2023. A cette occasion, le Président avait demandé au Bureau un avis de principe : les membres du Bureau sont-ils favorables à l'acquisition d'un bassin mobile avec les coûts de fonctionnement présentés ? Un avis de principe favorable donné à la majorité (11 pour et 2 abstentions).

Suite aux remarques et questions posées par les élus lors du bureau du 11 avril, le diaporama a été complété et est présenté au conseil communautaire par la cheffe de projet de la CCVM. Ce diaporama présente les caractéristiques techniques du bassin, revient sur l'expérimentation du bassin mobile réalisée en 2022 à Recologne, présente une simulation

d'utilisation du bassin en cas d'acquisition, une simulation de coût de fonctionnement, le coût d'investissement du bassin ainsi que les subventions envisageables pour ce projet.

Une fois la présentation terminée, les conseillers communautaires ont posé les questions et débattu du projet en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (32 pour, 8 contre et 8 abstentions) :

- de valider l'acquisition d'un bassin mobile
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches utiles et à signer tout document utile dans le cadre de ce projet d'acquisition (consultations, sollicitations, autorisations, etc.)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 23 mai 2023

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY**